AVIS PUBLIC



ORDONNANCESAVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors

de sa séance ordinaire du 2 juillet 2019, les ordonnances suivantes: **B-3**, o. 080, **C-4.1**, o. 188, **0-0.1**, o. 112, **P-1**, o. 062, **P-12.2**, o. 017 relatives à la programmation d'événements publics dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal:

C-4.1, o. 189, établissant l'aménagement d'une traverse pour piétons du côté est de l'intersection de l'avenue Laurier Est et de la rue Saint-Dominique dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

01-277, o. 012 autorisant l'installation d'une enseigne temporaire sur l'immeuble situé au 300, rue Léo-Pariseau «Tour Transat», pour l'évènement du Grand Prix Cycliste 2019 de Montréal; et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. **B-3**), du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. **C-4.1**), du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., c. **O-0.1**), du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. **P-1**). le *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier*

urbain (R.R.V.M. c. **P-12.2**) et du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (**01-277**). Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h

Fait à Montréal, le 5 juillet 2019 Le secrétaire d'arrondissement, Claude Groulx

et de 13 h à 17 h.